

# Convention Ontario

- **Bénéficiaires du partenariat**

Tous les adhérents des clubs affiliés au comité Midi-Pyrénées de la FFME détenteurs d'une licence en cours de validité

- **Contenu du Partenariat**

Une réduction de 10% sur les articles Cycles et Montagne présents en magasin, valable toute l'année, hors promotions, hors soldes et hors vélos des marques Décathlon Cycles (B'TWIN, Rockrider etc.) est accordée aux adhérents de la FFME.

Cette réduction n'implique aucun montant d'achat minimum.

Cette réduction est bien entendu cumulable avec les avantages de la carte fidélité de Décathlon.

Pour des départs en expéditions, pour des projets spécifiques ou plus généralement pour des commandes supérieures à 1000€, Ontario se propose d'effectuer des devis personnellement étudiés, susceptibles de donner lieu à des remises plus importantes en fonction des volumes.

- **Procédure lors de l'achat**

Pour obtenir l'application de la réduction, le client membre de la FFME présentera impérativement sa licence en cours de validité, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo

Pour l'achat des produits du rayon montagne, après avoir sélectionné ses articles, le client doit se présenter auprès d'un vendeur montagne afin d'obtenir un bon de garantie sur lequel sera déduite la remise. Cette opération doit être effectuée avant le passage en caisse principale.

Pour l'achat des produits du rayon cycle, après avoir sélectionné ses articles, le client doit se présenter auprès d'un vendeur cycle afin d'obtenir un bon de garantie sur lequel sera déduite la remise. Cette opération doit être effectuée avant le passage en caisse principale.

Dans le cas de départ en expédition ou de projets spécifiques, la demande de devis doit être effectuée auprès du comité régional Midi-Pyrénées qui transmettra.

La liste précise (marque, modèle, référence ainsi que les tailles devront accompagner cette demande

- **Prise d'effet du partenariat**

Le partenariat prend effet le 11 septembre 2008.